

Régie de l'énergie - Dossier R-3817-2012  
Investissements 2013 d'Hydro-Québec TransÉnergie

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3817-2012

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

INVESTISSEMENTS 2013  
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

---

HYDRO-QUÉBEC  
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

---

**DEMANDE D'INTERVENTION**

Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 24 août 2012

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)*  
*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3817-2012 (Investissements 2013 d'Hydro-Québec TransÉnergie).

## **I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone: 514-849-4007  
Télécopie: 514-849-2195  
Courriel: energie @ mlink.net

## **II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

### **III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) ciblent leur présente demande d'intervention sur les sujets suivants au présent dossier. Elles traiteront ces sujets dans leur preuve et leur argumentation et rechercheront les conclusions ci-après décrites :

#### **4.1 Équité intergénérationnelle de la proposition d'HQT pour 2013 des investissements ne générant pas de revenus additionnels (Investissements NGPRA)**

TransÉnergie vante sa Stratégie de gestion de la pérennité des actifs comme lui permettant de lisser ses investissements dans le temps :

*Le Transporteur rappelle que la Stratégie lui permet de lisser les investissements et les interventions dans le temps tout en contrôlant le niveau de risque à long terme. (B-0004, HQT-1, Doc. 1, p. 28, lignes 10-12).*

SÉ-AQLPA favorisent un tel lissage car il permet d'assurer une meilleure équité intergénérationnelle.

Selon notre compréhension, afin d'atteindre un tel lissage, Hydro-Québec TransÉnergie doit d'abord établir une courbe optimale (du point de vue de l'équité intergénérationnelle) quant à la répartition interannuelle planifiée des investissements ne générant pas de revenus additionnels (NGPRA). Puis, l'on en soustrait les investissements NGPRA prévus de plus de 25 M\$. La différence indique la répartition interannuelle des investissements NGPRA de moins de 25 M\$ qui serait souhaitable du point de vue de l'équité intergénérationnelle. L'on pourra ensuite déterminer si les matrices de risque de TransÉnergie (grilles d'analyse du risque) quant au maintien des actifs (et ses besoins quant à l'amélioration et quant au respect des exigences) permettent de répartir les décisions d'investissement NGPRA de moins de 25 M\$ d'une manière qui se rapproche de la répartition optimale précédemment identifiée.

Pour 2012, SÉ-AQLPA avaient soulevé au dossier R-3778-2011 que les investissements NGPRA décroissaient anormalement, alors que l'on reportait aux années futures des volumes annuels beaucoup plus importants d'investissements NGPRA annuels.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

Au présent dossier, nous constatons que TransÉnergie cesse enfin de décroître ses investissements NGPRA annuels prévus en 2013 (B-0004, HQT-1, Doc. 1, tableaux 2 et 5). Nous ignorons toutefois si cette croissance est suffisante et permet de lisser ces investissements à un niveau interannuel optimal ; il nous manque en effet au présent dossier les projections sur 10 ans des investissements de TransÉnergie (comme elle les fournissait les années précédentes, notamment au dossier R-3777-2011, à la Pièce B-0025, Pièce HQT-9, Doc. 1, pages 20-24, Tableaux 7 et 9). L'information sur 10 ans dont nous disposons au présent dossier porte uniquement sur les *mises en service* des investissements NGPRA ; SÉ-AQLPA y constatent un manque de lissage interannuel (B-0004, HQT-1, Doc. 1, tableau 20).

SÉ-AQLPA constatent qu'au présent dossier, Hydro-Québec cesse de présenter ses matrices de risque par catégories d'équipements en usage (grilles d'analyse du risque), contrairement à ce qu'elle faisait antérieurement (Voir notamment : R-3778-2011, B-0004, HQT-1, Doc. 1, Tableaux 12, 14, 16). Il serait souhaitable que cette information soit fournie de nouveau afin de vérifier l'évolution de ces matrices de risque et de pouvoir juger du niveau approprié des investissements, tels que susdit.

Une fois l'information obtenue sur les projections interannuelles d'investissements de TransÉnergie et sur les matrices de risque des diverses catégories d'équipements en usage, nous examinerons s'il est souhaitable et faisable de recommander de lisser davantage les investissements NGPRA dans le temps, en accroissant le volume des investissements NGPRA de moins de 25 M\$ prévus pour 2013 au présent dossier.

#### **4.2 Équité intergénérationnelle de la proposition d'HQT pour 2013 des investissements générant des revenus additionnels (Investissements GRA)**

L'allocation à une année plutôt qu'une autre des investissements générant des revenus additionnels (Investissements GRA) se prête également à une certaine flexibilité.

TransÉnergie indique par exemple qu'elle peut tolérer un dépassement jusqu'à 10 % de la capacité prévue (en tenant compte de la marge de fiabilité) d'un poste satellite avant d'intervenir : B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 38.

Cette flexibilité devrait donc également pouvoir permettre de mieux lisser dans le temps les décisions d'investissements GRA de moins de 25 M\$, suivant la même méthode que celle exprimée plus haut au sujet des Investissements NGPRA.

SÉ-AQLPA constatent un manque de lissage dans les *misés en service* des investissements GRA prévues sur 10 ans (B-0004, HQT-1, Doc. 1, tableau 21). Nous constatons également une décroissance majeure quant au volume des investissements GRA de moins de 25 M\$ proposés par HQT pour 2013 par rapport à 2012, suivi d'une croissance prévue pour 2014, 2015, 2016 (B-0004, HQT-1, Doc. 1, tableaux 4 et 7) mais il serait souhaitable que TransÉnergie fournisse l'information correspondante pour la totalité des investissements GRA prévus (de plus et de moins de 25 M\$) et ce sur 10 ans, comme elle le faisait au dossier R-3777-2011, Pièce B-0025, Pièce HQT-9, Doc. 1, pages 20-24, Tableaux 7 et 9. Une fois cette information obtenue, nous examinerons s'il est souhaitable et faisable de recommander de lisser davantage les investissements GRA dans le temps, en accroissant le volume des investissements GRA de moins de 25 M\$ prévus pour 2013 au présent dossier.

Il est à noter par ailleurs que la planification des interventions NGPRA et GRA peuvent être interreliées, lorsque portant sur des mêmes équipements, comme le souligne d'ailleurs TransÉnergie à la pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 6, lignes 8-12. Ceci accroît la nécessité de disposer d'une planification sur 10 ans pour les deux types d'investissements. Ainsi par exemple, les projets visant à répondre à la croissance de la demande dans le Plan Nord pourraient à avoir à être intégrés aux besoins d'investissements en maintien des actifs aux mêmes endroits. À titre illustratif, le poste Brisay, vieux de 30 ans, pourrait nécessiter divers investissements de moins de 25 M\$ en maintien des actifs (remplacement de disjoncteurs, de transformateurs de courant, etc.) ; ces investissements devraient toutefois être intégrés à ceux de plus de 25 M\$ en croissance de la demande qui pourraient être requis aux fins de la nouvelle ligne annoncée Brisay-Schefferville dans le cadre du Plan Nord.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

**4.3 Réduction des risques environnementaux dans les investissements proposés ne générant pas de revenus additionnels (Investissements NGPRA)**

Outre le souci d'équité intergénérationnelle, SÉ-AQLPA s'assureront de la suffisance de célérité des investissements NGPRA (en maintien des actifs, en amélioration et en respect des exigences) visant à réduire des risques environnementaux (B-0004, HQT-1, Doc. 1, tableau 17).

Nous constatons ainsi avec satisfaction que TransÉnergie poursuit son Projet d'ajout de bassins de récupération d'huile, en application de la politique *Notre environnement* d'Hydro-Québec.

Nous vérifierons si les résultats les plus récents des indicateurs environnementaux de performance de TransÉnergie (disponibles notamment dans son rapport annuel) se traduisent par les choix d'investissements NGPRA appropriés.

**IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* souhaitent pouvoir demander des renseignements écrits à Hydro-Québec.

Elles déposeront également une preuve écrite sur les thèmes mentionnés ci-dessus, puis une argumentation écrite.

**V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION**

6 - Les demanderesse en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposent à cette fin leur budget prévisionnel de participation.

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 24 août 2012



Dominique Neuman  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de  
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



## ANNEXE LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

### ***L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

### ***Stratégies Énergétiques (S.É.)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

---

*Demande d'intervention*

***Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

### ***Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA***

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

---

***Demande d'intervention***

***Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***